



Conseil Communal de Belmont-sur-Lausanne

Préavis No. 02/2026 au Conseil communal

Crédits d'études pour phases 32 à 41 Route de la Cita et chemin de la Pierreire

Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 30 mars 2026 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	M. Axel Boggio, Président
Municipalité :	Mme Catherine Schiesser M. Damien Cuche M. Philippe Michelet
Chef des Infrastructures :	M. Andrea Da Campo
Commission technique :	M. Yves Torjman M. Yves Favre M. Jérémie Francey
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Amélie Ramoni-Perret M. Olivier Guignard M. Daniele Annese
Excusée :	Mme Sakine Uçurum Pion

Préambule

À la suite d'une brève introduction par notre Président Monsieur Axel Boggio, le préavis 02/2026 nous a été présenté par M. Philippe Michelet, Municipal.

Par ce préavis, la Municipalité souhaite nous présenter, en suivant la méthodologie inaugurée avec le préavis 2/2025, deux projets qui nécessitent des crédits d'études et dont la réalisation est planifiée d'ici fin 2027. Ainsi, notre Conseil dispose d'une vision globale sur les projets d'ouvrages à venir et notre Municipalité peut avancer sur les études et les appels d'offres avant de nous soumettre dans un second temps les préavis pour les crédits de construction (travaux).

Le préavis sous revue demande d'allouer les crédits d'études d'une part pour la rénovation des infrastructures et de la chaussée à la route de la Cita, d'autre part pour le renouvellement, l'assainissement et l'extension des infrastructures au chemin de la Pierreire.

Analyse

Route de la Cita – Rénovation des infrastructures et de la chaussée

Le montant total des travaux est estimé à ce stade à CHF 1'300'000.-.

Ce projet figurait dans le plan des investissements 2021-2026 (Préavis 01/2022) avec un démarrage prévu en 2024 pour un montant estimé à l'époque de CHF 1'000'000.-. Dans un premier temps, cette rénovation avait été reportée en raison d'autres projets prioritaires. Toutefois, la réalisation du chauffage à distance avec le passage prévu d'un raccordement à cet endroit a remis en lumière ce projet rendu complexe par la densité des infrastructures souterraines présentes.

Le montant total des honoraires de cette étape (phases 32 à 41 de la norme SIA 103) n'atteignant pas le seuil des marchés publics sur invitation (CHF 150'000.- HT), une demande a été faite à deux bureaux d'ingénieurs dans la cadre d'une procédure de gré à gré.

Un crédit de CHF 61'000.- TTC comprenant CHF 5'050.- de divers et imprévus est demandé pour l'étude de ce projet.

Chemin de la Pierreire – Renouvellement, assainissement et extension des infrastructures

Le montant total des travaux est estimé à ce stade à CHF 600'000.-.

Ce projet ne figurait pas dans le plan des investissements 2021-2026 (Préavis 01/2022).

Le développement du quartier desservi par le chemin de la Pierreire avec de nouvelles constructions présente une opportunité de se pencher sur l'assainissement du réseau d'eau potable et d'une mise aux normes de la distribution d'électricité.

Le montant total des honoraires de cette étape (phases 32 à 41 de la norme SIA 103) n'atteignant pas le seuil des marchés publics sur invitation (CHF 150'000.- HT), une demande a été faite à deux bureaux d'ingénieurs dans la cadre d'une procédure de gré à gré.

Un crédit de CHF 35'500.- TTC comprenant CHF 3'000.- de divers et imprévus est demandé pour l'étude de ce projet.

Remarque

Notre Municipalité estime à ce jour un coût total des travaux pour la réalisation de ces deux projets s'élevant à CHF 1'900'000.- et demande par ce préavis un crédit d'études total de CHF 96'500.- qui sera amorti en 10 ans par le compte de fonctionnement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 02/2026** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Daniele ANNESE

Olivier GUIGNARD, rapporteur

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 24 avril 2026